

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE:

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Le numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



# LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE:

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n. 6, au 1<sup>er</sup>.

À PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNCQUES, rue Lepelletier, 5.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 26 août 1842.

La loi de régence est votée par la chambre des députés; d'ici à quelques jours elle sera enregistrée au *Bulletin des Lois*, car la chambre des pairs n'a ni le désir ni l'intention de lui faire subir la moindre modification. La plus importante affaire que nous ayons eu à voter depuis 1830 est un fait accompli.

A la cour on est loin d'être complètement satisfait, et le *Journal des Débats*, qui se montrait radieux immédiatement après le vote de la chambre des députés, laisse percer maintenant son dépit. On voit que la minorité de 94 voix qui s'est prononcée contre la loi l'inquiète et le fatigue; on voit surtout qu'il en veut à la gauche de s'être séparée de M. Thiers, et d'avoir frappé de sa réprobation l'œuvre chérie du ministère du 29 octobre, ou plutôt l'œuvre de la cour.

Pour atténuer l'importance de cette minorité, le *Journal des Débats* ne trouve rien de plus à propos que de présenter la gauche comme livrée à de mauvaises passions et à de mauvais instincts.

« Dans ce parti, dit-il, les chefs ne gouvernement pas: ils sont gouvernés. Tout ce qui est médiocre se soulève à l'idée d'être conduit. Dès qu'un homme montre un peu de talent et de volonté, il devient suspect dans les grandes circonstances. La gauche échappera à ceux qui prétendent la discipliner; elle n'est bonne que pour la destruction: ce mot est même trop fort; disons pour la tracasserie. »

La gauche, il faut en convenir, est quelque peu coupable de n'avoir pas voulu se faire en tous points la complaisante de M. Thiers et d'avoir éclairé les parties défectueuses de la loi de régence.

Cependant le *Journal des Débats* ne devrait pas, ce nous semble, la traiter avec tant de dureté; ne pourrait-il pas lui tenir compte des nombreuses marques de docilité qu'elle a données à diverses reprises? Ce n'a pas été sa faute s'il n'y a pas eu accord complet pour le vote de la loi; elle a bien fait tout ce qu'elle a pu pour y arriver, et ce n'a pas été sa faute s'il y a eu rupture entre elle et M. Thiers, car elle a poussé loin et ses égards pour sa personne et sa docilité pour ses conseils. Nous qui aimons la justice en tout, nous allons rappeler les services qu'elle a rendus à la dynastie dans la grave circonstance qu'elle vient de traverser, et peut-être, en y réfléchissant, lui trouvera-t-on moins de passions subversives!

Après la mort du duc d'Orléans la stupeur fut grande en France. On s'interrogeait de tous côtés avec une profonde anxiété; l'ébranlement des esprits était immense. L'opposition dynastique fit aussitôt appel aux sentiments généreux, parla d'accord entre le gouvernement et les gouvernés, fit espérer qu'on allait rentrer dans les voies de 1830; bientôt les anxiétés furent moins vives et la situation morale se raffermir. Il y avait à combler une lacune de la charte, le gouvernement y songea et proposa la loi de régence. Nous sortions des élections; la chambre avait des tendances fort peu ministérielles. Avant toute autre affaire l'opposition pouvait engager une lutte parlementaire et amener une crise ministérielle.

Pour qu'on ne l'accusât pas de brouiller les choses, de mettre ses rancunes et ses intérêts au-dessus de l'intérêt dynastique, elle se résigna à laisser debout un ministère que des interpellations sérieuses auraient renversé. Le *Journal des Débats* devrait s'en souvenir, car le service est notable.

Elle ne s'est même pas arrêtée là. Son avis est que le pouvoir constituant réside dans la nation; la logique et les principes devaient donc l'amener à nier la compétence de la chambre des députés. Pour ne pas entraver le gouvernement, elle a fait un accord énorme à ses principes et à la logique; elle s'est jetée dans de vaines arguties pour obtenir une loi qui ne réglât que le cas immédiat né de la mort du duc d'Orléans, sans rien statuer sur l'a-

venir. C'était une loi restreinte et temporaire qu'elle voulait, afin de donner le change à l'opinion, de se donner le change à elle-même sur l'énormité de l'acte pour lequel on lui demandait son concours; car la loi, de quelque manière qu'on s'y prit, était une loi complémentaire de la charte. Ne se fût-il agi de faire un régent que pour une heure, qu'elle n'en aurait pas moins eu un caractère organique et constituant.

Ce que l'opposition voulait, c'était donc pourvoir aux nécessités présentes sans trop grever l'avenir; d'ailleurs elle l'a prouvé suffisamment en se ralliant à l'amendement de M. de Sade. Eh bien! le ministère ne lui en a pas tenu compte. Le *Journal des Débats* lui-même ne lui sait aucun gré de cette immense concession; suivant lui, l'opposition n'a rien fait pour l'intérêt dynastique; elle n'a rendu aucun service à la cause de l'ordre; elle n'est bonne que pour tracasser, que pour détruire. En vérité, c'est trop fort.

Elle renverserait, dites-vous, ses propres chefs plutôt que de ne rien renverser. Mais a-t-elle tenté de vous renverser, ministres de l'étranger, alors qu'elle le pouvait, qu'elle le devait? Ne vous a-t-elle pas laissés vivre pour qu'on ne l'accusât pas d'affaiblir inopportunistement le pouvoir? Si vous êtes encore chargés des affaires de la France, n'est-ce pas à sa faiblesse que vous le devez? Elle ne vous a pas tout accordé; vous ne lui tenez compte de rien. De grâce, examinez ce qu'elle a fait et ce qu'elle pouvait faire. La France, remuée par la mort du duc d'Orléans, allait droit à ses doctrines; les conservateurs mêmes lui demandaient son appui. Qui pouvait, si elle l'eût voulu, l'empêcher de faire ses conditions et de réclamer une assemblée nationale?

En suivant cette voie, elle poussait le gouvernement dans une impasse et lui forçait la main; elle pouvait sans obstacle tout exiger et tout obtenir, elle n'a rien demandé et rien obtenu. On peut sérieusement l'en blâmer, car elle a laissé passer sans l'utiliser une circonstance décisive qu'elle ne retrouvera pas de long-temps. Le bon sens et la politique, selon la cour, disaient de voter la loi. Selon nous, le bon sens et la politique disaient de ne pas voter la loi avant la retraite du ministère, l'adoption d'une loi de réforme et la révision des lois de septembre. Le bon sens et la politique disaient aussi de ne rien concéder sans avoir fait redresser les griefs qui ont été formulés par ses orateurs dans le cours de la dernière session.

En suivant cette voie avec fermeté, non seulement elle renversait le ministère et reprenait la position qu'elle avait avant 1830, mais en outre elle faisait la loi de régence, tandis qu'en prenant des moyens termes, en s'effaçant, elle n'a rien pu faire pour empêcher la loi doctrinaire et pour protéger nos libertés. Tout ce qu'on peut dire, c'est que la discussion à laquelle elle s'est livrée a singulièrement ôté de force morale à l'œuvre qu'on a voulu édifier pour le présent et pour les générations futures; on peut dès à présent affirmer qu'elle lui a été funeste. Que le *Journal des Débats* s'en afflige, nous le concevons; qu'il s'effraie en songeant à la minorité qui est sortie du scrutin, nous y consentons encore; mais que son dépit et ses anxiétés pour l'avenir ne lui fassent pas dénaturer les faits, et qu'il tienne du moins compte à la gauche des services réels qu'elle a rendus à ses patrons.

Est-ce sa faute s'ils ont enfanté une mauvaise loi? est-ce sa faute s'ils ont voulu trop demander à son zèle monarchique et trop surcharger sa conscience? Nous ne pouvons assez le répéter: elle ne demandait pas mieux que de complaire à la monarchie; cependant elle ne pouvait pousser le dévouement jusqu'au suicide, et c'est ce qu'on lui proposait en réclamant son adhésion à une loi empreinte d'un esprit tellement monarchique qu'elle dépasse ce qui s'est fait dans les siècles précédents. Sous nos anciens rois la régence était élective, après 1830 on l'a faite héréditaire; elle n'était donc pas admissible pour les hommes qui ont concouru

à la révolution de juillet et qui ont accepté la mission d'en conserver l'esprit et les traditions.

L'opposition était donc moralement obligée de la rejeter; en le faisant, elle a obéi aux nécessités de sa position. On ne peut guère ni l'en blâmer ni l'en louer. C'est ce que le *Journal des Débats* devrait comprendre.

Paris, le 24 août 1842.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

On dirait, au langage du *Constitutionnel*, du *Courrier français* et du *Siècle*, que M. Thiers se repent déjà de ce qu'il a fait samedi, et que le peu de succès qu'il a obtenu auprès du parti conservateur lui fait regretter de s'être séparé de la gauche. Le *Constitutionnel* revient encore sur ce que M. Thiers a cru devoir faire; mais il déclare que c'est pour la dernière fois. Quant au *Courrier français* et au *Siècle*, ils sont impatients de voir M. Odilon Barrot donner de nouveau la main à M. Thiers, et, si la chose ne dépendait que d'eux, ils courraient volontiers après M. Thiers pour le ramener dans les bras de l'honorable chef de la gauche.

Quelque vif désir qu'aient MM. Léon Faucher et Chambolle de voir cesser des divisions qui ont tant contrarié tous leurs projets, nous ne croyons pas que M. Odilon Barrot se prête de si tôt à une réconciliation. M. Odilon Barrot a été profondément blessé par le discours de M. Thiers, non seulement dans sa personne, mais dans celle de son parti; il faudra un peu de temps, si généreux qu'il soit, avant qu'il ait complètement oublié les mauvais procédés de son ancien allié. En admettant d'ailleurs que personnellement il fût assez généreux pour ne pas garder rancune à M. Thiers, il resterait à savoir si ses amis politiques jugeraient à propos de se montrer aussi éléments que lui. C'est ce que nous ne pensons pas.

En travaillant à rapprocher M. Thiers et M. Odilon Barrot, le *Siècle* et le *Courrier français* manquent à leurs devoirs d'organes de la gauche. Ils peuvent bien en cela agir dans les intérêts de M. Thiers; mais ils travaillent en même temps à la déconsidération de la gauche, et, sous ce rapport, ils n'ont déjà que trop de reproches à se faire.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 24 AOUT.

Avant l'ouverture, les affaires ont été aussi nulles que les jours précédents.

La rente, demandée à 78 75, a ouvert au parquet à ce prix.

Aussitôt après l'ouverture, on a essayé de faire fléchir les cours, mais sans pouvoir y réussir, et la rente, après être restée assez long-temps offerte à 78 75, est montée à 78 85.

Elle a fermé au parquet à 78 80.

Dans la coulisse, elle est restée à 78 85. Aucune nouvelle.

Cinq 0/0, 119 65. — Quatre et demi 0/0, 000 00. — Quatre 0/0, 000 00. — Trois 0/0, 78 75. — Banque, 5250 00. — Obligations de Paris, 1275 00. — Naples, 105 75. — Dette active d'Espagne, 21 3/4. — Etats-Romains, 105 7/8. — Cinq 0/0 belge, 102 1/2. — Trois 0/0 belge, 00 00. — Banque belge, 770 00. — Caisse Lafitte, 1050 00, 3045 00. — Emprunt de 1841, 0000 00.

La commission de la chambre des pairs chargée de l'examen du projet de loi sur la régence se compose de MM. d'Argout, Franck-Carré, Molé, Béranger (de la Drôme), de Cordoue, de Broglie, Cousin.

Immédiatement après la séance publique de mardi, la commission s'est réunie pour se constituer. M. Molé a été nommé président et M. de Broglie rapporteur.

Le rapport sera lu jeudi ou vendredi en séance publique.

La nomination de M. le comte Molé à la présidence de la commission aura probablement pour résultat de l'empêcher de prendre part au débat public, à supposer qu'il en eût réellement l'intention. Il paraît, au surplus, qu'il a été plutôt présenté des observations que des critiques dans les bureaux de la chambre, et le rapport ne pourra être encore que le tableau affaibli de ce simulacre de discussion. Chacun comprend qu'il ne saurait être question d'amender le projet alors que la chambre des députés est dispersée. C'est un enregistrement pur et simple que la chambr.

## FEUILLETON DU CENSEUR.

### Histoire du Protestantisme à Lyon.

Lyon, placé aux portes de Genève, entre la Suisse et l'Allemagne, où surgissaient des idées nouvelles de religion, fut une des premières villes de France à ressentir l'influence de la réforme de Luther.

L'amour de la nouveauté naturelle aux hommes, l'éloquence des ministres dont l'imagination ardente était exaltée comme leurs paroles, le grand nombre de protestants suisses et allemands que le négoce attirait dans la ville, furent comme le premier levain du protestantisme à Lyon. La pureté des mœurs des évangélistes contribua encore à introduire la réforme religieuse; leur extérieur, empreint d'un caractère de gravité et d'une certaine sévérité de mœurs, exerçait une secrète influence sur un grand nombre de personnes.

Les nouvelles doctrines séduisaient le cœur des gens plus amis de la douceur et des plaisirs d'une vie sensuelle que de la morale pure du catholicisme. En effet, les lois de l'abstinence étaient abolies dans la nouvelle religion: les prédicants soutenaient que l'usage de la viande ou du maigre était une invention des papistes, et les vœux religieux une superstition ridicule, puisque nulle part dans l'Evangile Jésus-Christ n'avait déclaré que la continence fût agréable au père des hommes.

Un désir irrésistible pour une liberté si grande poussa hors des couvents beaucoup de personnes des deux sexes qui, après avoir apostasié, devinrent comme autant de missionnaires de la réforme.

Le protestantisme cependant rencontra de grands obstacles de la part de la cour et du clergé lyonnais.

Les rois de France, instruits par l'exemple de Charles-Quint, firent tous leurs efforts pour écarter de leur gouvernement une religion qui avait semé le trouble et la discorde dans tout l'empire.

Mais la réforme grossit dans l'ombre; les assemblées se tenaient de nuit dans des caves ou dans des cryptes, le lieu de réunion changeait chaque fois, et, malgré la sévérité des décrets de François I<sup>er</sup>, les prosélytes se multipliaient au point que ce prince jugea prudent d'envoyer à Lyon Valentin, inquisiteur de la foi, pour procéder par la force à l'extirpation de l'hérésie.

Comme les assemblées se faisaient clandestinement, que peut-être elles cessèrent pour quelques jours, le peuple n'eut pas sous les yeux de sanglants et déplorables spectacles; mais les premiers sentiments de haine et d'animosité circulèrent dans la population.

La nouvelle croyance cependant marchait à grands pas; ses progrès fu-

rent si rapides qu'on convoqua à Lyon un concile provincial, qui s'ouvrit le 21 mars 1523, et qui fut présidé, en l'absence de l'archevêque, par l'évêque de Mâcon. Ce concile avait pour but de prévenir les dangers que courait la religion catholique.

En effet, Calvin, après avoir envoyé dans la ville de Lyon des émissaires célèbres, Farey, Viray, Ruffly et Théodore de Bèze, y était venu lui-même, après son expulsion de Paris, pour corroborer par ses prêches la foi de ses adeptes. Son zèle rencontra un puissant auxiliaire dans l'imprimerie lyonnaise, dont les presses répandaient les nouvelles doctrines dans toutes les classes de la population.

En vain un dominicain célèbre par son éloquence et par ses vertus, Santa-Pagnina, foudroyait l'hérésie et attirait tout le peuple à ses sermons; les ministres poursuivaient l'œuvre de la réforme, et, après avoir tenu leurs prêches dans des maisons secrètes, ils commençaient déjà à s'afficher publiquement. Jean Fabry réunissait autour de lui jusqu'à près de cent personnes. Poursuivi par le zèle des magistrats et du clergé, il s'enfuit; mais Pierre Fournelet et Claude Mounier n'hésitèrent pas à prendre sa place, et les protestants se multiplièrent tellement que, lors de la prise de Genève, 600 hommes sortirent de Lyon pour aller porter des secours à leurs frères en religion.

Le protestantisme s'était répandu avec la même promptitude dans les provinces voisines. Il avait inondé, pour ainsi dire, le Dauphiné; les évangélistes y étaient plus nombreux que les catholiques.

Alors on crut devoir employer la terreur des supplices pour abattre cette religion qui menaçait d'usurper la place du catholicisme. Les prélats et la cour, oubliant les préceptes de douceur et de modération dont Jésus-Christ avait donné l'exemple, allumèrent des bûchers à Vienne, à Mâcon, dans le Vivarais et dans le Dauphiné; mais le sang des victimes devenait fécond et semblait donner naissance à de nouveaux sectaires. Le protestantisme, comme toutes les croyances prosrites, puisa de nouvelles forces dans les persécutions.

En Dauphiné, on courut aux armes, tandis qu'à Lyon on n'opposait que le courage et la résignation du martyre à la force brutale. Claude Mounier scella de son sang la foi qu'il annonçait; il fut brûlé en 1551.

L'année suivante, cinq jeunes écoliers de Lauzanne, ayant rapporté à Lyon leurs idées nouvelles, furent accusés d'hérésie et condamnés au feu; ils subirent leur sentence sur la place des Terreaux avec un courage héroïque, en chantant les louanges du Seigneur.

Leurs co-religionnaires les regardèrent comme des martyrs. Les victimes se multiplièrent, et le peuple, s'accoutumant à ces spectacles sanglants, prit dans son caractère une attitude farouche; il devint persécuteur acharné, et les protestants de rigides sectaires.

Le feu des persécutions n'avait pu retarder la marche de la réforme. Toutes les provinces étaient envahies par sa doctrine; chacune d'elles avait ses chefs, ses députés, qui se réunissaient afin d'énumérer leurs forces. A Lyon, on comptait déjà, en 1560, neuf cents maisons suspectes. On craignait une révolte, les persécutions redoublèrent, et un grand nombre d'évangélistes s'enfuirent dans les villes voisines et dans le duché de Savoie.

Comme maintenant l'histoire de Lyon se lie avec celle de la France, il est nécessaire de jeter un rapide coup d'œil sur l'état politique du royaume.

François II était gouverné par sa femme, Marie Stuart, qui elle-même n'agissait que par la volonté de ses oncles, le duc de Guise et le cardinal de Lorraine.

Les Guise gouvernaient en maîtres; ils firent disgracier plusieurs princes du sang et forcèrent le comte de Montmorency à quitter la cour.

Le prince de Condé, le roi de Navarre, de concert avec l'amiral de Coligny, chef du parti calviniste, formèrent ensemble une ligue qui, du côté des princes, avait pour but de chasser les Guise pour prendre leur place, et, du côté des protestants, d'obtenir la liberté de conscience. Ainsi l'ambition et la religion allumèrent la guerre civile.

Le prince de Condé, génie plein d'audace et de ressources, fut l'ame de ce grand corps de mécontents qui avait des ramifications dans tout le royaume; il avait compris l'importance pour son parti d'une place telle que Lyon, et il avait concerté avec Calvin, Bèze et quelques ministres de la religion réformée les moyens de s'en emparer. Il fut résolu d'en faire une république à l'exemple de Genève. Ce projet semblait réunir des chances de succès, parce que les religionnaires comptaient dans la ville plusieurs officiers au nombre de leurs frères en religion.

Cependant on ajourna l'attaque de Lyon pour exécuter un autre projet aussi audacieux.

Un gentilhomme gascon, nommé La Renaudie, qui avait des motifs de haine personnelle contre le duc de Guise, fut l'agent secret des princes et se chargea de réunir des forces.

Dans ce but, il visita les villes de Bâle, Genève, Lauzanne, Lyon, parcourut les provinces qui contenaient le plus de protestants, et répandit partout des proclamations et des discours contre les usurpateurs, c'est-à-dire les Guise.

Le rendez-vous fut fixé dans la ville de Blois au 15 mars. On devait enlever les Guise, les traduire en jugement, donner le prince de Condé et le roi de Navarre pour conseils au roi, et obtenir la liberté de professer la religion réformée.

La Renaudie revint à Paris pour rendre compte au prince de Condé de la réussite de son message; il logea chez un certain Avenelle, avocat, qui

des pairs va exécuter, et en vérité nous ne comprenons pas la querelle que l'on fait à M. le ministre du commerce d'avoir quitté Paris avant le vote de MM. les pairs, comme s'il ne suffisait pas de huit ministres pour assister à cet acte. Passe encore si M. Cunin-Gridaine faisait partie de la pairie !  
(Commerce.)

#### On lit dans le *Courrier français* :

La session va finir. Le ministère est déjà libre de reporter son activité sur les travaux administratifs. Les chambres l'ont armé d'une loi qui couvre en perspective le territoire de la France de lignes de chemins de fer. Des crédits lui ont été ouverts pour les débuts de cette campagne, dans laquelle on devait nous faire admirer le génie organisateur des ponts et chaussées, et cependant l'on ne semble pas procéder à l'exécution avec une grande vigueur.

La seule ligne à laquelle on ait mis la main jusqu'à présent est celle de Paris à Strasbourg, la moins urgente assurément : car l'état ne trouvera pas de compagnie qui veuille l'achever, et les revenus ne couvriront pas les frais d'exploitation. On n'a rien fait encore pour la ligne de Belgique, pour la ligne de Tours ni pour la ligne de Lyon.

#### TROUBLES EN ANGLETERRE.

Les nouvelles que nous apporte le *Times* sur la situation des districts manufacturiers sont d'une nature plus calme, quoiqu'elles soient encore loin, non seulement de rassurer sur la crainte de nouveaux désordres, mais encore de laisser pressentir la reprise générale des affaires. Dans quelques unes des villes qui ont été le théâtre de scènes sanglantes, l'ardeur des coalisés semble un peu refroidie. A Manchester, Birmingham, Wigan, Hall, la tranquillité n'a pas été troublée ; mais les meetings se succèdent, les esprits s'échauffent, et l'agitation populaire entretient des inquiétudes qui, malgré la confiance qu'inspire le déploiement des forces militaires, ne laissent pas de se faire jour. Dans deux ou trois localités, quelques moulins se sont hasardés à reprendre le travail ; mais il est facile de voir que cette recrudescence est partielle et due uniquement à la protection armée. Presque partout, il est vrai, l'on exprime l'espérance d'un prochain accommodement, on compte sur l'attitude des ouvriers et sur leur manque de ressources ; mais, en définitive, les usines restent pour la plus grande partie fermées ou oisives, et les coalisés, loin de paraître vouloir céder, montrent plutôt, au contraire, l'intention de renouveler leurs attaques, comme à Leigh, Stockport et Hall. Ailleurs cependant de nouveaux troubles éclatent et le mal gagne des localités qui jusqu'ici avaient été préservées. Dans le Galles du Sud, les mineurs et les fondeurs ont déserté les ateliers et se sont coalisés pour obtenir des salaires plus élevés.

Ce soulèvement, dit le correspondant du *Times*, est attribué aux manœuvres des chartistes et des adversaires de la loi des céréales. Les ouvriers semblent être sous cette impression que le moment est arrivé d'obtenir le redressement de tous leurs griefs, et ils ont résolu d'améliorer leur condition en déclarant qu'ils ne travailleront pas qu'on ne leur accorde les salaires de 1840.

On craint beaucoup de désordres, et qu'il n'en résulte de graves dommages pour la propriété et des collisions sanglantes. Les meneurs, il est vrai, manifestent des intentions pacifiques ; mais l'expérience prouve qu'un grand nombre d'ouvriers rassemblés, quand la faim les pousse, ne conserveront pas long-temps leur amour pour la paix.

A deux heures, les mineurs et les fondeurs, au nombre de plusieurs milliers, se sont réunis. La discussion a eu lieu en gallois. Après avoir pris la résolution que nous avons indiquée, l'assemblée s'est formée en procession et est allée la notifier aux maîtres qui ont refusé d'y obtempérer. Une nouvelle réunion devait avoir lieu le lendemain.

On voit que, si jusqu'ici les perturbations qui affligent l'Angleterre n'augmentent pas en gravité, elles gagnent en extension et menacent d'atteindre tour à tour toutes ses provinces manufacturières.

#### On lit dans le *Courrier du Bas-Rhin* :

Maintenant que M. le duc de Nemours a quitté Strasbourg, et qu'on ne pourra plus nous accuser de vouloir glacer par des paroles malencontreuses l'expression des sentiments de notre population, nous nous permettrons de faire, au sujet d'un incident du voyage du prince, quelques observations que la raison publique saura apprécier.

Lorsque samedi, après son arrivée, M. le duc de Nemours a reçu les autorités, on a été généralement étonné de voir que le corps municipal n'était représenté à cette réception officielle que par MM. les adjoints et quatre ou cinq membres du conseil. Le prince lui-même, dit-on, paraissait en éprouver quelque étonnement.

La cause de cette absence du conseil municipal est cependant fort simple, et il est bon que la cité tout entière en soit informée. On n'a pas voulu que le conseil assistât à la réception qui devait avoir lieu ; on ne l'a pas convoqué en temps utile.

La veille, MM. les adjoints avaient déclaré à plusieurs membres du conseil qui s'informaient du lieu et de l'heure de la réunion, que les conseillers n'y seraient pas appelés, et que MM. les adjoints seuls représen-

conçut des soupçons en voyant le grand nombre de visiteurs que recevait son hôte, et enfin il découvrit le complot et déclara tout au cardinal de Lorraine.

La cour quitta Blois pour se fixer à Amboise, ville plus forte et munie d'un bon château. Les Guise prirent secrètement toutes leurs mesures, endormirent les conjurés dans une fausse sécurité, saisirent les uns après les autres leurs corps qui se rendaient par petites troupes dans la ville et mirent en déroute les forces que commandait La Renaudie en personne. Ce chef fut tué les armes à la main, en combattant avec vaillance ; un grand nombre de soldats et de gentilshommes furent pris, massacrés dans les prisons, noyés, pendus ou décapités, et le duc de Guise profita de l'effroi du roi pour se faire nommer lieutenant-général du royaume.

La conjuration d'Amboise fut le signal des guerres civiles en province. Les troupes royales reçurent ordre de fondre sur les protestants rassemblés partout où ils seraient rencontrés.

La Provence, le Languedoc prirent les armes ; en Dauphiné, Montbrun leva des troupes, se mit en campagne et se rendit célèbre par ses exploits qui lui méritèrent le surnom de brave Montbrun.

La conjuration ainsi déjouée se renoua dans Lyon. Les deux frères Maligny, gentilshommes méconnus, échappés d'Amboise par les soins du prince de Condé, en furent les chefs ; ils organisèrent dans tout le Midi l'attaque de Lyon. La cour envoya dans cette ville le comte de Mournon pour représenter aux magistrats qu'il y avait des conjurations et pour leur enjoindre de ne tolérer aucun rassemblement de protestants.

Cependant Maligny introduisit séparément 1,200 soldats huguenots déguisés en marchands au moment de la foire d'août ; Genève fournit 300 soldats, et 500 citoyens de Lyon devaient soutenir l'attaque. Maligny avait réussi à mettre en défaut la vigilance du gouverneur et à réunir un magasin d'armes au logis de Joseph Martin, dans le quartier Saint-Nizier. Le mot du guet fut : *Christ, Capet*.

Il y avait aussi de bons capitaines, pleins d'expérience : c'étaient La Rivière, Châteauneuf, Mulcaut, enfin les frères Maligny.

L'attaque fut fixée pour la nuit du 4 au 5 septembre 1560.

A minuit, les protestants se rassemblèrent ; les chefs font mettre les soldats ventre à terre. Bientôt ils sortent en bataille et s'avancent pour s'emparer du pont de Saône, de la place Saint-Nizier et des principaux édifices. Ils eurent d'abord l'avantage ; mais les bourgeois se réunirent aux troupes du gouverneur, et les huguenots, n'osant sortir de leurs maisons, causèrent la perte des leurs. Le commandant, quoique homme d'église, la noblesse du quartier Saint-Jean et les conseillers avec trois cents arquebussiers chargèrent les soldats de Maligny qui s'enfuirent à Genève par une porte laissée ouverte parce qu'on craignait leur désespoir. On profita de

raient le corps municipal tout entier.

Puis le samedi on s'est réuni, et une ou deux heures avant l'arrivée du prince, lorsque la plupart des membres du conseil étaient absents de leur domicile, on leur a envoyé des lettres de convocation qui les invitaient à se réunir à l'Hôtel-de-Ville. Quatre ou cinq conseillers s'y sont rendus ; les autres, soit qu'ils ne fussent pas à leur demeure au moment de l'arrivée de la convocation, soit qu'ils trouvaient fort étrange, pour ne pas dire plus, le procédé dont on usait à leur égard, se sont abstenus, et le conseil municipal, qui est composé de trente-six membres, s'est trouvé réduit ainsi, au moment de la réception, aux quatre adjoints et à quatre ou cinq conseillers.

Voilà les faits. Quelle est maintenant la cause de ce soin qu'on a mis à écarter le conseil municipal ?

Pourquoi a-t-on répondu par un acte de haute inconvenance à l'acte de haute convenance que le conseil avait fait, il y a peu de temps, en votant A L'UNANIMITÉ, ce que personne n'osait espérer peut-être, une somme de 15,000 f. pour recevoir le duc d'Orléans ?

A-t-on trouvé que le corps municipal serait déplacé dans cette circonstance, que de simples bourgeois, en habit noir, feraient tache au milieu des uniformes brillants d'or et d'argent ?

A-t-on pensé que des citoyens qui ne tiennent leur pouvoir que du choix et de la confiance de leurs concitoyens ne figureraient pas d'une manière convenable au milieu des fonctionnaires nommés par le roi et dépendants du gouvernement ?

Où bien encore a-t-on craint que les paroles que le conseil municipal eût mises dans la bouche de l'adjoint chargé de parler en son nom au prince ne portassent que le cachet d'une respectueuse franchise, qu'elles ne fussent pas assez courtoises, qu'elles fussent contraste avec les flatteries que les princes ont l'habitude d'entendre résonner à leurs oreilles ?

Où bien enfin a-t-on voulu donner au conseil les apparences d'une attitude hostile ? A-t-on voulu faire croire qu'il s'était abstenu avec intention d'une démarche officielle prescrite par la loi, que les membres du conseil subordonnaient les convenances et les obligations de leur mandat à leurs opinions politiques ? On se rappelait sans doute que lors du voyage que M. Teste, ministre des travaux publics, fit en Alsace au mois de septembre dernier, presque tous les membres du conseil qui par leurs opinions politiques appartiennent à l'opposition se rendirent à la réception officielle du ministre, et cette démarche ne fut pas sans utilité pour les intérêts de la ville, car c'est dans cette réception que M. le maire, parlant au nom du conseil, et suivant qu'il en était convenu avec les conseillers, réclama pour la première fois le chemin de fer direct de Paris à Strasbourg, et fit entendre les vœux formels de notre cité. A-t-on redouté peut-être que le prince, qui désirait cependant, assure-t-on, connaître les sentiments et les besoins de la population, n'apprit, dans un contact personnel avec les représentants naturels de la ville, la vérité autrement qu'on ne voulait la lui faire voir ?

#### AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

On lit dans le *Moniteur algérien* :

ALGER, le 20 août 1842. — M. le gouverneur-général est parti le 14 avec M. le directeur de l'intérieur, M. le colonel Korte, M. le colonel Youssouf et M. l'abbé Landemann, pour étudier dans le Sahel, jusqu'aux environs de Coleah, les localités propres à l'établissement de villages et de dépôts de remonte. De là, M. le gouverneur-général et les personnes qui l'accompagnaient sont allés visiter les travaux de la route qui traverse l'Atlas par la coupure de la Chiffa, et ils ont poussé jusqu'à Medeah. Sur ces divers points, ils ont remarqué la plus grande activité, soit pour la construction de la route, soit pour l'amélioration de nos établissements dans la place qui a aujourd'hui une garnison de 3,200 hommes et qui, avec celle de Milianah, nous garantit la tranquille possession de l'Atlas, barrière de la Mitidja, et l'exercice de notre autorité en avant, dans un rayon de plusieurs marches.

Il est à croire que la garnison de Medeah sera bien établie avant les grandes pluies. La route, qui sera praticable aux voitures avant le 15 septembre, permettra, à cette époque, d'y conduire une ample provision de bois et de planches.

D'après tous les renseignements qu'on a, Milianah sera dans la même situation.

La plupart des anciens habitants de ces deux villes y sont rentrés et travaillent à s'y établir sur les ruines de leurs maisons. Le commerce y est déjà très-actif, et partout sur la route on a trouvé des voyageurs qui se croisaient comme sur les routes de France les plus fréquentées.

M. le gouverneur est rentré le 15 à Alger. Il était attendu par quinze chefs des tribus kabyles qui habitent la chaîne de montagnes qui s'étend de Cherchell à Tenez ; ils venaient apporter la soumission de leurs tribus et demandaient à former une confédération particulière sous la direction d'un agha choisi parmi eux. Il n'était pas possible d'accéder à ce dernier vœu parce que ces tribus avaient été classées, dans l'organisation du pays, soit dans les aghalicks de Beni-Menasser ou de Begras, soit dans le kalifat de Cheurg, commandé par Sidi-el-Arabi. Il eût fallu détruire les circonscriptions qui dataient de la prise d'un mois ; c'eût été s'exposer à mécontenter les chefs qui les premiers étaient venus à nous. Les chefs kabyles ont très-bien compris ces difficultés, et sur l'espérance qui leur a été donnée que dans l'avenir cela pourrait peut-être s'arranger suivant leur désir, ils se sont retirés très-satisfaits.

Ainsi toute la côte, depuis Alger jusqu'au Maroc, est aujourd'hui soumise, et les relations de commerce peuvent y être ouvertes. Les peuples qui habitent entre Tenez et Cherchell sont en général pauvres ; il ne peu-

vent nous donner en échange de nos marchandises que du bois, du charbon, de la sparterie, un peu d'huile, quelque bétail, des fruits et des chell et de Mostaganem.

Dans peu de jours le commerce peut y ouvrir des relations ; il est probable qu'il y a là beaucoup de besoins à satisfaire. Les habitants de cette côte n'ont plus aucune des sandales avec lesquelles ils exportaient leurs denrées ; il faudra donc que le commerce d'Alger aille lui-même les y

M. le ministre de la marine et des colonies vient de faire publier un règlement concernant le service des bâtiments à vapeur affectés aux communications entre Toulon et les possessions françaises du nord de l'Afrique. Voici le résumé de ce règlement en ce qui concerne surtout les passagers civils :

Le service comprendra trois lignes distinctes : 1<sup>o</sup> la ligne de Toulon à Alger et retour ; 2<sup>o</sup> la ligne d'Alger à Bone et retour ; 3<sup>o</sup> la ligne d'Alger

Les départs des bâtiments affectés aux communications entre Toulon et Alger auront lieu trois fois par mois : le 10, le 20 et le dernier jour de chaque mois, à huit heures du matin. Ces bâtiments partiront d'Alger pour Toulon le 5, le 15 et le 25 de chaque mois, à huit heures du matin.

Le service d'Alger à Bone sera décadaire. Les départs d'Alger auront lieu le 10, le 20 et le dernier jour de chaque mois, à midi. Ceux de Bone, partant d'Alger pour Bone relâcheront à Bougie, Giggely et Stora ; ils séjourneront trois heures seulement sur chacun de ces points.

Le service sur la ligne d'Alger à Oran, et réciproquement, sera hebdomadaire. Les départs d'Alger auront lieu le mardi de chaque semaine, à huit heures du soir ; ceux d'Oran, le samedi, à pareille heure. Les bâtiments qui partiront d'Alger pour Oran relâcheront à Cherchell où ils séjourneront deux heures ; à Mostaganem, où ils resteront trois heures, et enfin à Arzew, où ils ne séjourneront qu'une heure.

Huit bâtiments à vapeur sont affectés au service des communications entre Toulon et Alger et entre Alger, Bone et Oran. Ces bâtiments sont exclusivement réservés aux communications dont il s'agit et ne peuvent en être détournés pour aucun autre service. Chacun de ces bâtiments sera disposé de manière à recevoir deux ou trois officiers supérieurs, dix officiers et cent sous-officiers et soldats, et de plus six ou huit passagers civils ayant couchette et dix couchant comme les soldats sur le pont et l'entrepont.

Les passagers seront divisés en trois classes :

La première, composée des officiers supérieurs ; la deuxième, des officiers ordinaires et des voyageurs ayant couchette ; la troisième, des sous-officiers et soldats et des passagers civils à l'avant. Les passagers de première classe seront logés dans la partie affectée au commandant. Ceux de la seconde seront placés à la suite du carré des officiers, et ils occuperont les couchettes numérotées. Les dix premiers numéros appartiendront de droit aux passagers militaires, et les suivants seront réservés aux passagers à leurs frais. Si le nombre des passagers était au-dessous de dix, on disposerait des places vacantes en faveur des passagers civils inscrits. Lorsqu'il y aura à bord des dames passagères, une cloison mobile en toile, montée sur cadre, séparera leur logement de celui des hommes. Chaque couchette sera garnie d'un matelas enveloppé d'un étai en couil, d'un traversin et d'une couverture ; ces objets seront fournis par la marine et mis à la charge du chef de timonerie. Les passagers de la troisième classe seront logés sur le pont ou dans l'entrepont du bâtiment et couchés dans les hamacs garnis de leurs couvertures ; ces objets, fournis par la marine, sont à la charge du maître de manœuvres.

Ces passagers voyageant à leurs frais devront pourvoir eux-mêmes à leur nourriture. Afin de leur procurer à cet égard toutes les facilités compatibles avec la tenue du bord, il y aura sur chaque bâtiment un pourvoyeur chargé spécialement du service des passagers et de la préparation de leurs aliments, afin de pouvoir fournir aux personnes qui le désireront divers objets, tels que bouillon, café, rafraîchissements, etc.

Il est défendu soit aux pourvoyeurs, soit aux passagers d'embarquer des liqueurs spiritueuses.

Le prix du passage, non compris la nourriture, à bord des bâtiments à vapeur de l'état, sera établi d'après le tarif ci-après :

| Passagers de la 2 <sup>e</sup> classe.       | De la 3 <sup>e</sup> classe. |
|--|------------------------------|
| De Toulon à Alger et réciproquement. . . . . | 400 f. 70 f.                 |
| D'Alger à Bone. . . . .                      | 56 37                        |
| D'Alger à Oran. . . . .                      | 48 32                        |
| D'Alger à Bougie. . . . .                    | 22 15                        |
| De Bougie à Bone. . . . .                    | 33 22                        |

Chaque passager sera admis à embarquer les effets à son usage, dont toutefois le poids ne devra pas excéder 100 kilog. Tout transport de marchandises, même sous forme de bagages, est formellement interdit ; pour prévenir à cet égard toute contravention, les malles et effets seront visités par le capitaine d'armes. La perception du prix de passage, augmentée de la rétribution allouée au pourvoyeur, sera faite avant l'embarquement par le directeur de l'administration des postes, lequel délivrera au voyageur, sur le vu de son passeport, un bulletin d'embarquement extrait d'un cahier à souche, indiquant le numéro de la place qu'il devra occuper à bord et les diverses conditions du passage.

Nous trouvons dans le *Courrier de la Gironde* la note suivante qui fait connaître les derniers rapports du comité vinicole avec le ministère :

supplices n'avaient fait qu'envenimer la haine, que le roi était jeune et que la paix intérieure pouvait seule rendre le royaume florissant. D'un autre côté, par des motifs tirés de la tolérance qu'on leur accordait, il exhortait les protestants à chérir l'administration royale. Dans la situation présente des affaires, c'était le seul parti qu'un gouverneur pût prendre, puisque la sévérité et les supplices n'avaient fait qu'accroître le nombre des réformés et les rendre plus fanatiques dans leurs croyances.

Pendant toute la durée de son administration, le comte de Saulx se montra plein de zèle pour conserver la ville à l'autorité du roi. Quant aux reproches que lui font plusieurs historiens d'avoir livré Lyon aux protestants, il suffit, pour se convaincre de la vérité, de lire les lettres qu'il écrivait chaque jour à Charles IX, dans lesquelles il rend compte de tout ce qui arrive dans son gouvernement en suppliant ce prince de l'aider de ses conseils et de lui donner ses ordres (1). Il exhorte aussi la cour à lui fournir les sommes nécessaires pour éparer les murailles du Rhône qui sont en mauvais état et par lesquelles les ennemis pourraient s'introduire dans la ville. Cette manière d'agir n'annonce pas un conspirateur ni un traître. Si plus tard il embrassa la réforme, tous ses actes annoncent un fidèle sujet du roi.

Nous n'entreprendrons pas la tâche de justifier la conduite d'un homme dont les actions furent jugées avec la partialité des historiens de l'époque. Les protestants de Lyon, voyant qu'on prêchait à la cour, s'enhardirent de même. Ils établirent leur prêché d'abord dans la maison d'Archimède, près de la Plâtrière ; trois jours après, ils se transportèrent dans le logis de Martin Pontus, situé tout près de la maison-de-ville ; enfin ils se bâtirent un temple magnifique, orné de galeries, dans l'hôtellerie de Joseph Martin, située dans la rue Longue. Ce temple pouvait contenir 3,000 personnes.

Le comte de Saulx voulut interdire des prédications aussi publiques ; les protestants lui représentèrent qu'il ne devait pas les traiter plus durement qu'on le faisait à la cour, et lui firent en même temps des protestations d'obéissance et de fidélité. Le gouverneur se rendit à leurs prières, mais il exigea qu'ils s'éloignassent d'un lieu si rapproché de la maison-de-ville, et ils achetèrent, pour la transformer en temple, la maison du général de Bretagne, située au coin de la rue Grenette et de la place des Cordeliers. Ce temple fut décoré avec élégance et servit aussi à loger les ministres que Calvin envoya de Genève à Lyon ; on y entendait les sieurs Ruffy, d'Anduse, Jean Langlois, Pagesi et Pierre Virey.

(La suite à un prochain numéro.)

(1) Ces lettres furent publiées dans l'*Annuaire de Lyon*, année 1842.

Les députés composant le comité vinicole sont allés hier chez M. le ministre des affaires étrangères pour lui exposer les justes doléances de cette industrie nationale et cependant si peu protégée, et réclamer son concours, en tant que chargé des relations extérieures et par conséquent des traités de commerce.

M. le ministre a répondu qu'on ne pouvait douter de son désir de persévérer dans cette voie où il était déjà entré par la conclusion du traité belge; il a engagé les députés à persévérer dans leurs efforts et à défendre activement la cause vinicole qui jusqu'à ce jour peut-être a été soutenue d'une façon plus oratoire que pratique, et qui a besoin pour être gagnée qu'on en fasse, non pas une thèse économique, mais une affaire qui nécessite des démarches incessantes et une direction non interrompue.

La création du comité central vinicole, composé des députés de tous les départements vinicoles, a eu précisément pour but de donner plus de continuité et partant plus de force aux réclamations des propriétaires de vignes.

**SIMULACRE D'UN PASSAGE DE RIVIÈRE DE VIVE FORCE.**

Hier, en présence de M. l'inspecteur-général d'artillerie Duchamp, les corps d'artillerie en garnison à Lyon ont simulé sur le Rhône un passage de rivière en présence de l'ennemi sur une estrade dressée sur la rive gauche du Rhône par les soins de MM. les officiers du 11<sup>e</sup> régiment d'artillerie et des pontonniers. Les principales autorités civiles et militaires assistaient à ce spectacle militaire, ainsi qu'une brillante réunion de dames que la courtoisie de MM. les officiers du corps d'artillerie avait invitées. La musique du 14<sup>e</sup> d'artillerie en garnison dans notre ville, placée près de l'estrade, contribuait par ses fanfares à animer ce tableau, et une immense foule répandue sur les deux rives donnait à ces manœuvres l'aspect d'une fête populaire très-animée et prouvait le goût de nos populations pour les manœuvres militaires, si utiles à la défense de la patrie.

Sur l'ordre du général, une compagnie de voltigeurs embarquée dans des bateaux sous le commandement d'un lieutenant d'artillerie a traversé le Rhône et a été se former en tirailleurs sur la rive opposée à celle du départ. Le but de cette troupe était de protéger les pontonniers chargés de la construction de la culée située sur cette rive. Un feu bien nourri a donné une idée de cette manœuvre.

L'artillerie en batterie sur la rive du départ de chaque côté du pont commença alors son feu pour protéger les tirailleurs et débayer le terrain en avant du pont. Deux batteries avaient été établies pour cet objet par les soins du maréchal-de-camp commandant l'artillerie de Lyon.

On commença en hâte le pont de bateaux. C'était un beau spectacle que celui de ce pont qui s'avancit silencieusement vers la rive droite, et pour ainsi dire à vue d'œil. On voyait les bateaux quitter la rive et venir prendre leurs places pour servir de support à une nouvelle travée avec une précision remarquable. En même temps d'habiles pontonniers, montés sur de légères nacelles, allaient mouiller l'ancre aux points désignés, puis, laissant filer le cordage jusqu'à la hauteur du pont, venaient porter ce câble aux hommes chargés de le fixer au bateau désigné. On voyait sur le pont des soldats porter sans interruption des poutrelles et madriers pour former les nouvelles travées. La précision et l'ordre avec lequel ces manœuvres étaient exécutées étaient remarquables. Aussi le pont a atteint la rive opposée à celle de son départ au bout d'une heure. Le Rhône a en cet endroit environ 180 mètres de largeur.

L'artillerie a ensuite défilé sur le pont avec ses pièces attelées de six chevaux, précédées par un bataillon d'infanterie. Alors le général Duchamp a fait appeler les pontonniers qu'une commission avait désignés pour lauréats dans le concours de navigation, et a prononcé une chaleureuse allocution qui se terminait par ces paroles:

« Braves pontonniers, comme tout le monde, j'ai admiré votre zèle et votre habileté dans vos manœuvres, et mon plus grand souhait est de nous rencontrer ensemble en face des ennemis de la France. »

Après cette allocution, M. le général Duchamp a distribué les prix, et la foule s'est écoulée lentement sur le pont.

Les pontonniers ont ensuite replié le pont sur la rive de départ, et la manœuvre s'est terminée sans accident à huit heures du soir.

**Chronique.**

**LYON.**

Nous rappellerons encore que les réparations du perron écroulé de la rue du Commerce ne sont point commencées, et que ce passage est dans le plus déplorable état. Il serait temps cependant que les magasins de cette place ne restassent pas plus long-temps victimes de l'inqualifiable maladresse d'architectes inhabiles et de l'extrême facilité de la ville à accepter sans trop d'examen les plans les plus vicieux.

— La distribution des prix aux élèves de l'école des beaux-arts de Lyon a eu lieu hier 25, à deux heures du soir, dans la grande salle du musée. Une assemblée nombreuse et brillante assistait à cette solennité. Un discours a été prononcé par M. l'adjoint remplissant les fonctions de maire. On a procédé ensuite à la distribution des prix dans l'ordre suivant, savoir: classes de peinture, d'académie, de portrait, de bosse, de principes de composition pour la fabrique, d'ornement, de fleurs et de gravure, de géométrie et de perspective.

— Les personnes qui auraient été volées depuis quelques mois, soit à Lyon, soit dans les campagnes aux environs, sont priées d'avoir à se trouver mardi prochain au bureau de M. le commissaire de police de l'arrondissement des Célestins, à onze heures du matin, rue des Célestins, 4, pour y reconnaître des objets provenant de vols.

— Avant-hier au soir, à neuf heures, le feu a pris chez un boulangier de la rue Casati; mais la promptitude des secours a enlevé à ce sinistre toute la gravité qu'il pouvait avoir.

— L'orage violent qui a soufflé si subitement avant-hier au soir sur notre ville a causé quelques dégâts aux toits, aux cheminées et aux fenêtres. Dans la rue de Bourbon il existe une maison dont le toit, consumé par un récent incendie, était remplacé provisoirement par des planches: toutes ces planches ont été emportées et sont retombées dans les rues adjacentes sans occasionner d'accident. Les arbres des promenades ont beaucoup souffert.

— On annonce pour demain une représentation extraordinaire au bénéfice de M. Jules Ferrand, ancien acteur et ancien directeur de théâtres. M. Jules Ferrand, d'autre part, exercé les fonctions de régisseur au théâtre des Célestins pendant un certain nombre d'années. Le caractère honorable du bénéficiaire, la composition du spectacle où figure une pièce nouvelle, le concours de M. Bardou et de deux de nos artistes, MM. Cherblanc et Georges Hainl, promettent à M. Jules Ferrand une recette fructueuse et une brillante réunion au théâtre des Célestins.

—L'administration de nos théâtres a eu l'heureuse idée d'engager pour les rôles de premier amoureux M. Dorsay, que la fermeture des théâtres de Marseille laissait libre. M. Dorsay est, dit-on, un artiste de mérite, et qui dernièrement a obtenu les plus brillants succès dans les *Mémoires du Diable*.

Ses débuts auront lieu après le départ de M. Bardou, dont les représentations sont toujours fort suivies.

**DEPARTEMENTS.**

M. Barrault, ingénieur, en résidence depuis plusieurs années à Saint-Etienne, vient d'être appelé à Lille pour y diriger les travaux d'une des sections du chemin de fer de cette ville à Paris.

Notre pays conservera de M. Barrault un honorable souvenir. C'est à son zèle pour les intérêts de nos grandes industries, à son active surveillance que nous devons le bon entretien de plusieurs voies de communication importantes.

Le successeur de M. Barrault à Saint-Etienne n'est pas encore désigné. (*Journal de Saint-Etienne.*)

—Par ordonnance du 20 de ce mois, il est établi une chambre de commerce à Châlon-sur-Saône.

Par ordonnance du même jour, la société anonyme formée à Saint-Chamond (Loire) sous la dénomination de *Société anonyme d'éclairage par le gaz de Saint-Chamond* est autorisée.

—Une jeune fille de Septmoncel (Jura), ayant passé trop près des roues d'un moulin dans lequel elle était en service, a été saisie par sa robe, entraînée dans les engrenages et écrasée d'une manière affreuse. (*Patriote jurassien.*)

— Depuis long-temps on n'avait éprouvé dans nos contrées une température aussi élevée que celle qui se fait sentir depuis une quinzaine de jours. Pour en donner une idée, nous rapporterons un fait qui s'est passé, il y a quelques jours, en présence de plusieurs personnes, sur la place de la Liberté de Lons-le-Saunier. Un individu, ayant cassé deux œufs dans un morceau de papier, les a fait cuire sur le pavé brûlant de cette place et les a mangés à la grande admiration des flâneurs. (*Patriote jurassien.*)

— Par un arrêté de M. le préfet de l'Ain, il est ouvert à Belley une enquête sur le projet de construction d'un chemin de halage sur le Rhône à Seyssel.

La durée de cette enquête est fixée à un mois.

Pendant ce temps les pièces du projet resteront déposées en l'hôtel de la sous-préfecture de Belley, où chacun pourra en prendre connaissance. Un registre sera tenu pour recevoir les déclarations ou oppositions qui pourraient intervenir.

A l'expiration du délai déterminé ci-dessus, une commission se réunira en l'hôtel de la sous-préfecture de Belley, à l'effet de donner son avis tant sur les déclarations ou oppositions faites que sur l'utilité publique du projet.

—Pour la vingtième fois depuis les traités de paix de 1814 et 1815, l'affaire de la vallée des Dappes a été remise sur le tapis à la diète, et le directoire a été chargé de renouveler les mêmes réclamations que précédemment auprès de la France pour en obtenir la rétrocession de cette demi-lieue carrée d'un terrain inculte qui est traversé par la route de Gex aux Rousses. La France avait offert dans l'origine à la Suisse un échange de territoire qui ne fut pas accepté, parce que le but de la Suisse, en réclamant la restitution de la vallée en litige, avait été de fermer une route dont la concurrence fait quelque tort à son transit.

Aujourd'hui moins encore que jamais on ne saurait avoir égard à cette réclamation égoïste. (*Courrier de l'Ain.*)

— La cour d'assises de Saône-et-Loire a entendu, dans ses audiences des 18 et 19 août, l'affaire du sieur Larochette, accusé d'une triple tentative d'assassinat.

On se rappelle sans doute que dans la journée du 6 mai l'accusé, arrivé de Saint-Sorlin chez M<sup>me</sup> Bouillard, sa sœur, montra d'abord une étrange taciturnité; que cet état, qui ne lui était pas habituel, ne tarda pas à faire place à une exaltation furieuse, et que c'est en ce moment qu'il se précipita, armé d'un couteau-poignard, sur sa sœur et sur ses deux nièces, et qu'il les en frappa avec la plus sauvage cruauté.

M. le procureur du roi s'est efforcé de démontrer que Julien Larochette a agi sous l'empire des passions qui dominaient son cœur et nullement sa raison, et il a demandé qu'il fût frappé sans pitié.

Le défenseur s'est efforcé de prouver que l'accusé n'avait pas la conscience du crime qu'il venait de commettre, qu'il possédait tous les signes que la science reconnaît pour être ceux qui distinguent les hommes atteints d'aliénation mentale.

Larochette a été reconnu coupable de meurtre par le jury sans aucune circonstance aggravante et avec des circonstances atténuantes. La cour, réduisant la peine de deux degrés, l'a condamné à dix ans de réclusion.

— On adresse du Pont-de-Beauvoisin (Savoie) au *Patriote des Alpes* une lettre dont nous extrayons le passage suivant:

« Le 30 juin dernier, un incendie s'étant déclaré au Pont-de-Beauvoisin (Savoie), ce sinistre, par sa contiguïté avec un vaste et vieux bâtiment servant de caserne à l'administration des douanes, menaçait de prendre une désastreuse extension; mais, par les secours les plus actifs et les mieux combinés, l'élément destructeur fut promptement paralysé. Cet heureux résultat, la population savoisienne s'est empressée de le reconnaître, était dû à l'efficace et zélé concours de la population et de la garnison françaises, accourues avec la plus prompte célérité au premier cri d'alarme. Le gouvernement sarde, voulant reconnaître les services rendus dans cette circonstance par les braves carabiniers du 20<sup>me</sup> léger, a décidé que la médaille militaire d'argent serait décernée au caporal François Doumur et au carabinier Louis Barbarin, et qu'une gratification de cent francs serait accordée au carabinier Joseph-Augustin Dol. »

— On écrit de Gex au *Courrier de l'Ain*:

Le samedi 20 a été un jour d'effroi pour plusieurs communes de ce département. Un incendie violent a éclaté dans une maison faisant suite au faubourg d'En-Bas, et composée d'un moulin avec logement, martinet, maison d'habitation, grange et écurie. Une étincelle est tombée de la cheminée sur la toiture en bois, et à l'instant tout le toit a été embrasé comme par une traînée de poudre. La flamme était activée par le vent du midi qui heureusement l'éloignait des autres habitations. Le feu était si ardent que les arbres en pleine végétation, plantés de l'autre côté de la route, s'enflammaient; le mobilier sauvé prenait feu à de grandes distances. Quatorze personnes n'ont conservé de linge et de vêtements que ce qu'elles avaient sur le corps.

Les pompes de Gex, Vesancy, Cessy, Versonnex, placées auprès de la rivière, ont essayé vainement d'arrêter le feu. Tout le monde y a travaillé avec une grande ardeur. Les autorités n'ont quitté la place que quand le feu s'est éteint, c'est-à-dire quand il a manqué d'aliments.

Le même jour, à une heure après midi, le feu s'est déclaré dans le bourg de Saint-Julien-sur-Veyle, chez un maréchal-tailleur, et par suite de son imprudence. Cet homme avait percé

le mur contre lequel est adossée sa forge, et, quand il avait de grandes pièces à forger, il introduisait la barre de fer dans ce trou, c'est-à-dire dans une petite écurie dont les cloisons sont en paille et genêt. C'est ce qu'il a fait samedi pour forger un cercle de roue; mais la barre de fer étant encore rouge, le feu s'est aussitôt communiqué à la cloison de l'écurie et a gagné en quelques secondes le toit et le grenier plein de chenevottes et de bois. La maison attenante, occupée par un menuisier, et pleine de bois et de paille, n'aurait pas un aliment moins facile à l'incendie; en quelques instants elle a été atteinte et consumée. Le feu, activé par le vent, menaçait d'embraser encore sept habitations contiguës; mais grâce au concours de la population, au zèle bien dirigé des habitants, on a pu, à force de travail et d'eau, circonscire ses ravages en coupant toute communication.

Le mobilier presque entier des maisons incendiées a été la proie des flammes. Le maréchal incendié est père de famille, et sa femme est près d'accoucher.

— Ainsi que nous l'avons annoncé, M. le duc de Nemours est parti le 23, à six heures et demie du matin, par un convoi spécial du chemin de fer.

La station avait été pavoisée et le prince y a été reçu par les délégués du conseil d'administration de la compagnie. L'un d'eux est monté sur la machine pour conduire lui-même le convoi du prince.

Ce convoi est arrivé à Schélestadt à sept heures dix-huit minutes. La distance qui est de quarante-un kilomètres a été parcourue en quarante-huit minutes (soit une vitesse de douze lieues à l'heure). Ce terme de vitesse a été sagement observé, contrairement aux habitudes de grande vitesse qu'on pratique en pareilles occasions et qui sont toujours dangereuses.

Le prince a fait remettre une somme pour être distribuée aux employés. (*Courrier du Bas-Rhin.*)

— On écrit d'Apt (Vaucluse), 21 août:

« Lundi 15 août, au moment où le soir à sept heures la procession générale de Notre-Dame rentrait dans l'église paroissiale, une véritable trombe d'eau, mêlée d'une forte grêle, est tombée tout-à-coup sur notre ville et ses environs. Elle a causé beaucoup de ravages, notamment sur les vignes, et a beaucoup nui à la récolte des raisins, récolte qui jamais peut-être ne s'était annoncée aussi belle et aussi abondante.

« C'était un spectacle étrange que celui qu'offrait l'intérieur de l'église pendant la durée de cet épouvantable orage; une sorte de frayeur s'était emparée des assistants accourus pêle-mêle et en désordre pour échapper à ce déluge et assister au salut solennel.

« Qu'on se figure le bruit que faisaient en tombant avec force l'eau et la grêle, celle-ci fouettant les vitraux, celle-là s'échappant par toutes les fissures des fenêtres et de la voûte; les détonations sourdes du tonnerre se mêlant aux joyeuses volées des cloches mises en branle pour annoncer, selon l'usage, le retour de la procession, le chant suave et mélodieux des jeunes filles, le chant grave et retentissant des pénitents noirs, l'accompagnement solennel de l'orgue dominant ces voix diverses, tout cela était fait pour saisir l'imagination.

« Une circonstance particulière a signalé aussi cette scène: pour la première fois, le mélodique accompagnait le chœur des demoiselles de la congrégation, et ajoutait, par l'harmonie de ses merveilleux accords, à l'ensemble d'un mottet d'une composition hardie et d'un caractère remarquable de piété. C'est à M. Hippolyte Dessane qu'est due cette heureuse innovation.

« De toutes parts on nous signale les fâcheux résultats de cet orage de lundi soir. La grêle a occasionné de grands dégâts. Sur les hauteurs environnantes et dans plusieurs communes, les pertes seront considérables.

« Le Calavon, grossi outre mesure par les torrents et les ravins qui y aboutissent, charriait, dans sa marche effrayante et rapide, des animaux, des poutres, des solives et des arbres. Un troupeau composé de 13 moutons appartenant au sieur Grégoire, de Caseneuve, a été emporté.

« Les routes ont été fortement endommagées, et sur quelques points la circulation n'a été rétablie qu'avec peine. »

— A Mammerne (Suisse), sur la route de Schaffhouse à Constance, on voit, appuyés contre le mur d'une grange, trois cepts de vigne qui portent ensemble 2,682 grappes. L'année dernière un de ces cepts en portait 792 et les trois donnaient ensemble 72 demi-pots de vin. Quelques grappes sont déjà mangeables. Voici comment on obtient cette fécondité: vers la fin de l'automne, lorsque la terre conserve encore la chaleur du soleil, on couvre les racines des cepts de trois à quatre pieds de fumier, de sorte que le sol ne se refroidit jamais.

**Nouvelles Diverses.**

On écrit de Francfort-sur-le-Mein, le 8 août:

« Les gouvernements d'Autriche, de Prusse, de Bavière, de Wurtemberg et de Saxe se sont concertés pour acquérir, à frais communs, la maison que Goethe possédait et habitait à Weimar et les riches collections scientifiques et artistiques qu'il y avait réunies, afin de les offrir à la confédération germanique tout entière, pour qu'il en soit formé un musée national et public, dont les statuts et les règlements seraient arrêtés par la diète germanique, qui en aurait la haute surveillance et en nommerait les administrateurs.

« Les héritiers de Goethe, en considération du noble usage que les cinq gouvernements se proposent de faire de la maison et des collections de l'illustre écrivain, ont offert de les leur céder moyennant le prix de 600,000 florins (près d'un million et demi de francs), qui ne forme que les deux tiers de la valeur de l'estimation. »

— Le gouvernement prussien, à l'imitation de celui d'Autriche, a l'intention de faire construire à l'avenir, aux frais de l'état, tous les chemins de fer du royaume.

— L'uniforme des troupes autrichiennes va, dit-on, subir quelques transformations. Au lieu des demi-fracs actuellement en usage, l'infanterie, ainsi que la cavalerie, portera de petits surtouts courts. Ce nouvel habillement aura cela d'avantageux, qu'il protégera la partie inférieure du corps contre l'intempérie des saisons, car l'on a remarqué que le plus grand nombre des maladies qui règnent parmi les soldats proviennent de refroidissements contre lesquels leur uniforme actuel ne les met pas assez à l'abri.

— Un journal des Etats-Unis cite un fait récent qui caractérise vivement les mœurs des Indiens. Deux hommes de la nation des Winebagos se querellent, en viennent aux mains, et dans la lutte un d'eux tombe frappé d'un coup de poignard. Le meurtrier est immédiatement poursuivi: il fait, pour échapper, des efforts inouïs; mais, voyant enfin qu'il lui était impossible de ne pas être pris, il vient se livrer lui-même et retourne fort tranquillement sur ses pas; puis, arrivé sur le théâtre de sa rixe, il s'assied sur le corps de sa victime. Les parents se mettent en devoir de l'attacher à ce cadavre; quelques voyageurs interviennent et plaident en faveur du prisonnier qui, d'après eux, n'a fait que se défendre. On leur répond que, si les hommes blancs consentent à payer 15 piastres à la mère du défunt, on laissera aller le meurtrier, sinon il faut qu'il meure. Les voyageurs malheureusement se trouvent dans l'impossibilité de satisfaire à cette demande et sont forcés d'abandonner le sauvage qu'ils auraient voulu sauver.

Ce dernier, durant les pourparlers qui venaient d'avoir lieu, restait tranquillement assis sur le corps de son ennemi, fumant son calumet avec

autant de quiétude et d'indifférence que s'il ne se fût pas agi de sa vie. Lorsqu'on lui annonce qu'il faut mourir, son sang-froid ne se dément pas; il ôte un instant son calumet de sa bouche pour pousser le cri ordinaire: *Ugh!* puis il se livre à l'exécuteur. Celui-ci se place derrière lui, et d'un seul coup de hache lui abat le bras droit à la hauteur de l'épaule. L'Indien reprend son calumet, comme si de rien n'était, et continue à fumer. D'un second coup, l'exécuteur lui abat le bras gauche, et l'Indien bronche pas; pas un muscle de son visage ne trahit la souffrance! Un troisième coup de hache le renverse à terre, et cependant il n'a rien perdu de son air indifférent et stoïque. Il est alors achevé par les parents de sa victime et meurt sans donner le moindre signe de faiblesse. Que de courage et de cruauté tout à la fois chez de pareils hommes!

— Le *Nautical Magazine* publie un document statistique sur les traversées des quatre steamers transatlantiques de Liverpool, le *Britannia*, le *Caledonia*, le *Columbia* et l'*Acadia*. Il résulte de l'état dressé par ce journal que, depuis le 4 juillet 1840 jusqu'au 4 juillet 1842, ces quatre steamers ont accompli trente-huit voyages. La plus courte traversée a été faite par le *Columbia*, le 9 mai dernier, en neuf jours dix-sept heures; la plus longue, par le même steamer, le 4 mars 1842, en vingt-jours dix-sept heures. La commune des voyages d'aller a été de treize jours six heures, celle des traversées de retour de onze jours trois heures.

— On écrit de Blois : Les travaux des ingénieurs chargés des projets définitifs du chemin de fer d'Orléans à Tours sont fort avancés. 40 kilomètres sont aujourd'hui reconnus et tracés sur deux points, savoir : d'Orléans à Beaugency et de Chouzy à Amboise. Les reconnaissances se poursuivent sur 16 kilomètres pour l'arrivée à Blois, le passage le plus difficile de la ligne.

Sur les parties reconnues, le nivellement en long et en travers s'exécute par la présentation des projets partiels d'exécution.

On travaille en même temps activement aux plans d'ensemble et de détail.

— La police française vient de faire arrêter à Lille (Nord) le nommé J.-J. Vandenberg, né à Alsembergh, âgé de 35 ans, ancien militaire, repris de justice, sans domicile fixe, prévenu d'avoir commis à Alsembergh, dans la nuit du 17 au 18 juillet dernier, un double assassinat sur les sœurs Van Isterdael, toutes deux fort âgées et demeurant ensemble, crime accompagné de vol.

On a trouvé cet individu en possession d'un coffre contenant de vieilles espèces de monnaie de Belgique présumées avoir appartenu aux victimes. Notre gouvernement s'est empressé de solliciter du cabinet français l'extradition de Vandenberg. (Observateur belge.)

— Il y a long-temps, comme chacun le sait, qu'on a eu l'idée, dans divers états et notamment en France, d'employer, pour l'établissement et l'entretien des grandes routes, un rouleau-compresseur, espèce de tuyau lourdement chargé à l'intérieur, et qui, lentement promené sur les cailloux ou les pierres brisées dont on sème la route, les écrase et finit par en

former une masse difficilement attaquable par les pluies et les pieds des chevaux. Mais l'emploi de ce rouleau-compresseur offre, à ce qu'il paraît, d'assez grandes difficultés, et surtout est d'un prix fort onéreux par la nécessité dans laquelle on est d'en répéter plusieurs fois l'usage pour arriver à quelques résultats satisfaisants.

M. Schattenmann, connu par ses recherches sur les engrais, vient d'adresser à l'Académie un travail sur ce sujet et duquel il résulte qu'à l'aide de modifications qu'il a fait subir à la construction du rouleau-compresseur ordinaire, on peut arriver dès la première fois, et par conséquent avec une grande économie de temps et d'argent, à des résultats plus complets encore que ceux qu'on retire habituellement de son emploi plusieurs fois répété.

Dans la ville de Bouxwiller, où les essais ont été faits, et dont les rues ont été établies à l'aide de ce procédé, la pression exercée par un rouleau disposé d'après les idées de M. Schattenmann, pesant 6,000 kil. et entraîné par six chevaux, fut telle qu'après une première expérience d'immenses quantités d'eau jetées d'une assez grande hauteur ne purent entamer en rien la masse d'empierrement qui n'avait pas moins de 20 cent. d'épaisseur, et qui, lorsqu'à l'aide d'une force majeure on venait à la briser, ne se décomposait qu'en masses partielles d'un volume considérable. L'établissement des routes, à l'aide du nouveau rouleau-compresseur de M. Schattenmann, paraît ne pas revenir à plus de 11 c. le mètre carré.

### Nouvelles Etrangères.

#### AMÉRIQUE.

M. Bellemare nous transmet l'extrait suivant de sa correspondance de Montevideo sur l'imminence des dangers qui menacent la population française de la Plata :

« L'armée ou plutôt les hordes de Rosas s'avancent de nouveau sur nous. L'invasion de notre république par terre et par mer est imminente.

« Notre ville vient d'être déclarée en état de siège. Tous les hommes valides de 14 à 50 ans sont appelés aux armes, et le bannissement immédiat est décrété contre tous ceux qui se soustraient à cet ordre dont je vous remets une copie authentique.

« Les étrangers s'arment.

« Les négociants anglais prennent les armes et les font prendre à leurs commis. Ils comptent déjà 150 volontaires.

« Ce matin, il y a déjà 2,000 Basques portés sur les rôles.

« Notre nouveau consul (M. Pichon) vient de recevoir son *exequatur*.

Vous dirai-je que j'attribue son admission presque entièrement aux représentations que j'ai faites au gouvernement de cet état?

« Mais voici un fait de la plus haute importance. Le gouvernement vient de faire passer une note aux agents consulaires pour leur annoncer qu'aus-

sitôt que l'armée d'invasion aura touché le sol de la république, il se verra obligé de détruire dans les campagnes tous les établissements et toutes

les propriétés indistinctement afin de mettre un désert entre lui et l'ennemi. Ces événements vont paralyser le commerce et rendront certainement les retours impossibles.

« Le danger est immense pour nous, Français, et je vous assure bien nous regrettons le rôle qu'on fait jouer à la France dans cette abominable œuvre de destruction. Que Dieu daigne nous protéger ! »

#### ESPAGNE.

Les journaux de Madrid du 16 août s'occupent de la collision sérieuse entre les trébardiens et les soldats de la finance. Voici comment les faits sont rapportés par les lettres d'Alicante du 12 :

« Les préposés à la garde des salines voisines de cette ville ont été attaqués pour la troisième fois depuis un mois par les contrebandiers des vil-lupart armés et suivis de nombreux chariots.

« Les douaniers ont été obligés de se réfugier dans leur caserne, et, après une défense opiniâtre de deux heures, ils ont été assez heureux pour battre en retraite en bon ordre et pour éviter d'être brûlés vifs dans la caserne, à laquelle les contrebandiers avaient mis le feu. Ces derniers ont alors dévasté la maison et chargé sur leurs chariots tout le sel qu'ils ont pu emporter.

Un *post-scriptum* d'une lettre d'Alicante du 13 ajoute que le chef politique et le juge de première instance se sont rendus immédiatement sur les lieux avec quatre compagnies de troupes de ligne; les chefs de ce désordre ont été arrêtés et traduits à Alicante, et la tranquillité a été rétablie.

#### ANGLETERRE.

Nous recevons par voie extraordinaire des nouvelles d'Angleterre en date du 21 août.

Malgré les espérances que l'on avait conçues, la situation des districts manufacturiers présente à peu près le même caractère. Voici ce qu'on lit dans le numéro du *Times* du 21 août :

« Nous avions espéré, quand hier nous nous adressions à nos lecteurs, que nous serions à même aujourd'hui de les féliciter du progrès que font les districts manufacturiers vers le retour complet de la tranquillité. Toutefois, les rapports que nous avons reçus depuis lors ne nous annoncent aucune amélioration décidée. Au contraire, ils montrent de la part des esprits déloyaux et désespérés qui ont pris la direction des troubles une détermination obstinée de persévérer dans leurs aveugles projets jusqu'au dernier moment et de recommencer, si c'est possible, une seconde série d'outrages contre ces mêmes villes qui sont remises ou qui se remettent des premières attaques. Il est presque impossible de douter qu'au fond de tout ceci il y a de l'argent. »

Le Gérant responsable, B. MURAT.

### VENTE APRÈS FAILLITE.

Le samedi vingt-sept août 1842, à trois heures de relevée, il sera procédé, sur la place du Marché aux Chevaux, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente d'un cheval poil bai, prenant six ans, et deux charrettes avec essieux en fer.

Et le jeudi premier septembre 1842, à dix heures du matin, il sera procédé de la même manière, rue Madame, n. 10, aux Brotteaux, à la vente aux enchères d'une partie de bois neuf à brûler, de charbon de pierre, de fagots en bois de chêne, d'une maison en briques et bois couverte en tuiles, de deux hangars en planches construits sur le terrain des hôpitaux, avec subrogation au bail.

Cette vente sera faite à la requête de MM. Limousin et Dulac, syndics définitifs de la faillite du sieur Baudouy, qui était marchand de charbon, rue Madame, aux Brotteaux, en vertu d'une ordonnance de M. le juge-commissaire. (2174)

#### A vendre.

**BON DOMAINE** près Crémieux, de quinze hectares. — Produit : 2,000 fr. — Prix : 50,000 fr. — Vignes, prés arrosés, chenevières et à luzernes, bâtiments neufs en parfait état; ils sont assurés 27,500 fr. — Chasse et pêche. — Grandes facilités pour les paiements. S'adresser au concierge, rue de l'Archevêché, 2, qui indiquera un autre joli petit domaine aux portes de Lyon. (64)

### AVIS.

Le sieur POULET, marchand tailleur à la Guillotière, demande, pour être **Premier Coupeur** chez lui, un **HOMME** qui serait resté dans quelque bonne maison de maître tailleur. L'appointement est de 2,000 à 2,500 francs par an. (62)

### Brevet d'Invention et de Perfectionnement.

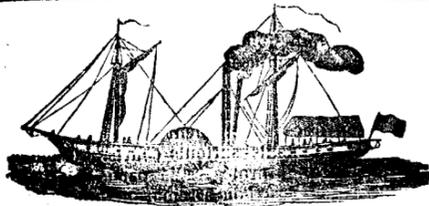
MENTION HONORABLE A L'EXPOSITION DE 1839.

### bandages herniaires SANS SOUS-CUISSSES ET SANS FATIGUER LES HANCHES.

Les **BANDAGES** qui ont été exposés par MM. WICKAM et HART, bandagistes-herniaires, rue Saint-Honoré, 257, à Paris, ont fixé l'attention du public, ainsi que du jury central, et leur ont valu une mention honorable. Toutes les personnes qui en portent trouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

Pour se procurer des bandages, s'adresser à M. BIANCHI, opticien-bandagiste, à Lyon, rue de la Préfecture, n. 1, et à Saint-Etienne, également chez M. BIANCHI, rue de Foy, 7, qui au besoin se charge de choisir et appliquer le bandage le plus convenable à chaque hernie.

Pour s'en procurer par lettre, envoyer la circonférence du corps et indiquer l'état de la hernie. — Les prix en sont très-modérés. (Affranchir.) (900)



Service spécial pour le Transport des Voyageurs

### LYON ET VALENCE,

Par Bateaux à vapeur,

ABORDANT, A LA MONTEE ET A LA DESCENTE, DANS LES PORTS DE VIENNE, CONDRIEU, SERRIERES, ANDANCE, SAINT-VALLIER ET TOURNON.

Départs tous les jours :

De LYON, port de la Charité, à onze heures du matin ;

De VALENCE, à trois heures du matin. (6685)

### DESTRUCTION DES RATS ET SOURIS SANS ARSENIC.

Prix des paquets : n. 1, 1 fr. 25 c.; n. 2, 2 fr. 50 c. — A Paris, rue de Bondy, 42. — (AFFRANCHIR.) (8919)

Médaille d'honneur et Privilège exclusif.

BREVETS D'INVENTION ET DE PERFECTIONNEMENT, PROROGATION DES BREVETS POUR DIX ANS PAR ORDONNANCE ROYALE.

### CAPSULES DE MOTHES

Au Baume de Copahu pur et liquide, Pour le TRAITEMENT des MALADIES SECRÈTES, Ecoulements récents ou chroniques, Flueurs blanches, etc.

DÉPOT GÉNÉRAL : chez M. VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 15.

Toute boîte dont la partie inférieure ne sera point revêtue de la signature MOTHES LAMOUROUX et Ce sera réputée CONTREFAÇON, et le vendeur poursuivi conformément à la loi.

PRIX DE LA BOÎTE : 4 FRANCS. (7629)

### MALADIES SECRÈTES.

#### SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les flueurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.) Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. A Vienne, chez M. Muret fils, épicer, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicer, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Roset, confiseur. — A Genève, chez Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (7158)

### PHARMACIE

A LYON.

RUE PALAIS-GRILLET, N° 25.

### GUÉRISON

#### DES MALADIES SECRÈTES,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, flueurs ou pertes blanches, les plus rebelles affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs, Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Prix : 5 fr. le flacon.

En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermazou, rue de la Comédie. (7380)

#### Régénérateur du Sang.

Prix : 5 francs, avec une instruction.

ROB

DÉPURATIF VÉGÉTAL,

Approuvé par l'Académie royale de Médecine pour guérir les acrétes ou vices du sang, dartres, boutons, rougeurs à la peau, démangeaisons, goutte, rhumatismes, et les affections syphilitiques. — Dépôt à Lyon : pharmacie Laroque, rue Saint-Polycarpe, 10. (8192)

#### GUÉRISON

parfaite et peu coûteuse

Des maladies secrètes, des dartres, gales anciennes, rougeurs, démangeaisons, taches et boutons à la peau, affections rhumatismales, et toute acréte ou vice du sang, par le Sirop concentré de Salsepareille, reconnu supérieur à tous les autres remèdes.

Se vend à Lyon, à la pharmacie QUET, rue de l'Arbre-Sec, n. 31. (7425)

### AVIS.

Le pectoral que les médecins prescrivent de préférence contre les MALADIES DE POITRINE, et dont la réputation s'accroît chaque jour, est l'excellente PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges). Elle est aussi agréablement que le meilleur bonbon, calme la toux et fortifie la poitrine. — Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 60 c. et 1 fr. 20 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. MACORS, rue Saint-Jean, 50, et VERNET, place des Terreaux, 15; à Saint-Etienne, Chermazou, rue de la Comédie; à Chalon-sur-Saône, POUCHER, confiseur, Grande-Rue, 36, et à Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, 4. (8119)

### MALADIES SECRÈTES.

Guérison radicale, en cinq jours, des écoulements anciens, rebelles et réputés incurables par la méthode de M. BERTRAND, pharmacien de l'école de Montpellier, place Bellecour, 12, à Lyon. — Pour preuve, M. Bertrand rend l'argent si l'on n'est pas guéri. (On délivre un reçu imprimé.)

On trouve à la même adresse et chez les pharmaciens suivants : **EXTRAIT OU ESSENCE DE SALSEPAREILLE DU PORTUGAL**, pur, sans sucre, pour les maladies de la peau et du sang : A Marseille, THUMIN, rue de Rome, n. 46; Saint-Etienne, MARTINET, rue de Foy; Grenoble, SAVOYE, rue Vieux-Jésuites. (7182)

### POMMADE DU BARON DUPUYTREN

COMPOSÉE PAR MALLARD, PHARMACIEN A PARIS. Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques arrête promptement la CRUTE DE LA CHEVELURE, la fait recroître et en prévient la décoloration. — Le pot : 2 fr. 50 c. Dépôt à Lyon, chez M. Vernet, place des Terreaux. (8921-6101)

### MALADIES SECRÈTES

A l'aide d'une nouvelle méthode, prompt, sûre et facile, le docteur THIVAT (de Montpellier), breveté du roi, guérit sans rechute, d'un à cinq jours, les écoulements blennorrhagiques et flueurs blanches, si anciens et si rebelles qu'ils soient. S'adresser en personne ou par correspondance à son domicile, rue des Grenadiers, n. 14. (Les lettres non affranchies sont refusées.) Dépôt à Lyon, chez VERNET, place des Terreaux, n. 15, et chez FELIX BOISSONNET, place du Pont de la Guillotière. (7260)

### PAPIER FAYARD ET BLAYN.

Pour guérir les DOULEURS, RHUMATISMES, BRULURES, CORS, ONGNONS et OUELS-DE-PERDRIX. Un et deux francs les rouleaux revêtus des signatures de Fayard et Blayn, pharmaciens à Paris. DÉPOT GÉNÉRAL A LYON, chez M. MACORS, rue Saint-Jean, n. 30. (7708)



LE CROCODILE, LE MARSOUIN, LE MISTRAL, LE SIROCCO.

Beaux bateaux à vapeur en fer.

d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux du Rhône sans exception.

Partent tous les jours du port d'Ainay, sur la Saône, A 4 HEURES DU MATIN.

S'adresser aux propriétaires, MM. BONNARDEL frères et FOUR, quai de l' Arsenal et rue Sala, 2, ou au capitaine (6561)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSRY FILS, rue Poulallerie, 19.